

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT

VAE CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

NIVEAU 6

Reference: VAE RH RNCP38438

Mise à jour: 21/01/2026

Domaine: VAE

Forfait accompagnement VAE : 20 heures

Tarif de l'accompagnement : 2 400 euros net de TVA (hors frais de certification)

Public visé: Toute personne engagée dans une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience disposant d'une expérience professionnelle en lien direct avec la certification visée et souhaitant être accompagnée dans la constitution de son dossier et la préparation à l'entretien avec le jury.

Prérequis: Justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle en rapport direct avec la certification visée, conformément à la réglementation en vigueur.

Autre prérequis : Disposer d'un PC équipé d'un logiciel de traitement de texte, d'une Webcam, d'un micro, de haut-parleur et d'une connexion Internet.

Objectifs de l'accompagnement

A l'issue de l'accompagnement, le candidat est en capacité de :

- Analyser son parcours professionnel au regard du référentiel de compétences de la certification visée.
- Identifier, sélectionner et formaliser des situations professionnelles pertinentes et probantes.
- Rédiger un dossier de validation structuré, argumenté et conforme aux attendus du certificateur.
- Adopter une posture professionnelle adaptée et défendre son expérience lors de l'entretien avec le jury.

Objectifs de l'accompagnateur

- Guider le candidat dans la lecture et l'appropriation du référentiel.
- Sécuriser la méthodologie de rédaction du dossier sans jamais se substituer au candidat.
- Rendre lisibles, pour un jury, les compétences réellement exercées en situation de travail.
- Préparer le candidat à un passage jury exigeant, réaliste et professionnel.

Valeur ajoutée:

Le point fort de cet accompagnement est son approche personnalisée, qui combine ateliers pratiques, simulations d'entretien et suivi individualisé pour optimiser les chances de réussite des candidats à la VAE.

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT

VAE CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

NIVEAU 6

CONTENU

Phase 1 – Cadrage de la démarche VAE et appropriation du référentiel

- Analyse de la demande et du projet VAE du candidat
- Présentation du dispositif VAE et des attendus du jury
- Lecture guidée du référentiel de compétences et d'évaluation
- Repérage des blocs de compétences et des exigences associées
- Positionnement du candidat au regard du référentiel

Phase 2 – Analyse du parcours et sélection des situations professionnelles

- Inventaire des expériences professionnelles significatives
- Analyse fine des activités réellement exercées
- Sélection de situations en lien direct avec les compétences attendues
- Mise en évidence des responsabilités, de l'autonomie et du niveau de maîtrise
- Travail de hiérarchisation des situations retenues

Phase 3 – Structuration et rédaction du dossier de validation

- Méthodologie de rédaction attendue par le certificateur
- Structuration des parties du dossier
- Aide à la formulation écrite et à l'argumentation professionnelle
- Relectures critiques, questionnement et ajustements méthodologiques
- Vérification de la cohérence globale du dossier avec le référentiel

Phase 4 – Préparation à l'entretien avec le jury

- Présentation des modalités de l'entretien et des critères d'évaluation
- Travail sur la posture professionnelle et le discours oral
- Préparation des réponses aux questions du jury
- Mises en situation et simulations d'entretien
- Analyse des écarts et ajustements finaux

Phase 5 – Finalisation et sécurisation du parcours

- Vérification finale de la conformité du dossier
- Préparation mentale et gestion du stress lié à l'oral
- Conseils pratiques pour le jour de l'entretien
- Bilan de fin d'accompagnement

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT

VAE CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

NIVEAU 6

Méthodes pédagogiques : Accompagnement personnalisé et adapté à la singularité de chaque candidat, en tenant compte de son parcours, de ses contraintes et de son rythme d'avancement. Entretiens individuels en Visio (Teams ou Meet), organisés autour d'un Retour d'Expérience (REX) en début de séance pour capitaliser sur les progrès et ajuster les objectifs. Mise en place d'un plan d'action individuel et réalisation d'un autodiagnostic pour cibler les priorités de travail. Utilisation d'outils de suivi et de fiches méthodologiques personnalisées pour structurer la démarche. Travail intersessions avec relectures, retours écrits et échanges réguliers pour maintenir la dynamique.

Bienveillance, soutien et partage comme piliers de la relation d'accompagnement, afin de favoriser la confiance et l'engagement du candidat.

Supports communiqués : Référentiel de compétence, Livret 2 (dossier de validation), Décrets, arrêtés, circulaires - Fiches outils - Sitographie

Méthodes d'évaluations : Evaluation continue lors des ateliers pratiques. Simulation d'entretien avec un retour détaillé. Auto-évaluation et bilan final pour ajustement des dernières actions avant le passage devant le jury

Les moyens d'encadrement : L'accompagnement VAE est assuré par Christine CADEDDU, accompagnatrice VAE et coach professionnelle, formée aux dispositifs de validation des acquis de l'expérience et à l'accompagnement individualisé des parcours. Une veille professionnelle régulière est menée afin d'actualiser en continu les pratiques d'accompagnement, les référentiels de certification et les évolutions réglementaires liées à la VAE. L'accompagnement repose sur une posture exigeante et bienveillante, favorisant l'analyse des pratiques, la prise de recul et la valorisation fidèle des compétences en lien avec le référentiel visé.

Moyens techniques utilisés : Les moyens techniques mobilisés permettent un accompagnement VAE structuré, individualisé et traçable. Le candidat dispose de référentiels de compétences et de certification à jour, du livret 2 au format Word et d'outils collaboratifs facilitant le travail à distance. Les échanges et rendez-vous peuvent être réalisés en visioconférence (Microsoft Teams ou Google Meet), complétés par des échanges par mail et par téléphone.

Pour les rendez-vous en présentiel, AGISS met à disposition une salle de formation adaptée au nombre de candidats accueillis, équipée d'un tableau blanc, d'un vidéoprojecteur et/ou d'un écran de projection, d'un paperboard et d'un accès Internet, dans le respect des normes en vigueur.

Pour les rendez-vous à distance, le candidat doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam, d'un micro et de haut-parleurs, d'une connexion Internet stable et d'un environnement garantissant la confidentialité des échanges. L'accès à la messagerie électronique transmise à AGISS est nécessaire, notamment pour la gestion des convocations et des émargements dématérialisés.

Natures des travaux FOAD : Natures des travaux personnels : Le candidat réalise un travail personnel approfondi portant sur la rédaction du dossier de validation (livret 2). Ce travail consiste à analyser son parcours professionnel, sélectionner et décrire des situations de travail significatives, expliciter les activités exercées et démontrer les compétences mobilisées en lien direct avec le référentiel de certification visé.

Ce travail est complété, lorsque nécessaire, par des recherches professionnelles permettant de s'approprier le référentiel de compétences, de comprendre les attendus du jury et d'intégrer le cadre réglementaire de la VAE. Le candidat est ainsi amené à prendre du recul sur ses pratiques professionnelles et à structurer un argumentaire clair, cohérent et conforme aux exigences de la certification.

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT

VAE CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

NIVEAU 6

Informations complémentaires :

Validation visée: Chargé de développement des ressources humaines - Niveau 6

Certificateur : CDE FEDE FRANCE

La certification partielle est possible. (Le diplôme est constitué au nombre de 4 Blocs de compétences)

Codes d'identification

- N°de Fiche [RNCP38438](#)
 - Code NSF : **315** : Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi
 - Formacode : **33052** : Administration personnel - **33036** : Stratégie sociale entreprise
- Date d'échéance de l'enregistrement : **21-12-2026**

Secteurs d'activités :

Le chargé de développement des ressources humaines peut exercer dans tout type d'entreprise, dans tout secteur d'activité : industries, société de service, cabinets de recrutements, etc. Il peut exercer à la fois au sein de grands groupes et de PME.

Type d'emplois accessibles :

- Chargé de développement des ressources humaines
- Chargé de missions RH
- Chargé de recrutement
- Consultant en recrutement
- Gestionnaire RH
- Chargé de mission handicap
- Responsable du développement des ressources humaines

Code(s) ROME :

M1503 - Management des ressources humaines | M1502 - Développement des ressources humaines

Références juridiques des règlementations d'activité :

Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Les risques psychosociaux – Le code du Travail : les articles L 4121-1 à 5 : mettre en place une évaluation des risques (DUERP)

Réforme OETH (obligation d'emploi des travailleurs handicapés) – Le code du travail : articles L5212-1 à L5212-17

CSE : Code du travail : Articles L2311-1 à 2, L2312-8 à 16 et L2312-38, etc.

Le RGPD : loi française « Informatique et Libertés » de 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles : pour les logiciels RH

Une équipe à votre écoute
04 78 85 33 51

